

-PERMIS D'AMENAGER-

Référence du projet concerné par l'attestation :

Réaménagement complet du front de mer sur les secteurs de Fréjus-plage et du bord de mer de Saint-Raphaël - Secteur Pont d'Arcole

Nature du projet : Aménagement Urbain

Adresse du projet : Plage du Veillat, Promenade René Coty

Commune : 83700 Saint-Raphaël

Maîtrise d'ouvrage

Estérel Côte d'Azur Agglomération
624 chemin Aurélien (rond-point A. Karr) CS
83707 Saint-Raphaël CEDEX
Tél.: 0494193100
mail : contact@ esterelcotedazur-agglo.fr

Maître d'œuvre

Agence GUILLERMIN
57 Avenue Archimède, Epsilon 3
83700 Saint-Raphaël
Tél.: 0494194197
mail : contact@ agence-guillermmin.fr

ATTESTATION PRISE EN COMPTE PRRI - PA.25

Je soussigné, Vincent GUILLERMIN, Architecte Paysagiste Concepteur, Mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, dont le siège social se situe à 57 Avenue Archimède, Epsilon 3 - 83700 Saint-Raphaël, SIRET Numéro 348 976 507 00049,

Atteste que la conception du projet prend en compte les plans de prévention des risques de la commune comme stipulé dans l'article R.431-16f) du code de l'urbanisme :

« f) Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ».

Fait pour servir et valoir ce que ce droit,

A Saint-Raphaël le 27/03/2023

Vincent GUILLERMIN
Architecte Paysagiste - Ingénieur E.T.S.P.
57, Avenue Archimède - EPSILON 2 - Lot 8
83700 SAINT-RAPHAËL
SIRET : 348 976 507 00049
APE 7112Z